

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

Compte-rendu affiché le : 26 octobre 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 28 octobre 2020

N° 20-09-13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2020

OBJET :

**Passion et Patrimoine –
Les Amis du Vieux Saint-
Galmier : Demande de
subvention exceptionnelle**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201022-20-09-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2020

Affichage : 26/10/2020



OBJET DE LA DELIBERATION :

PASSION ET PATRIMOINE – LES AMIS DU VIEUX SAINT-GALMIER : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame Arlette PEREIRA, adjointe au Maire, présente une demande de subvention exceptionnelle des Amis du Vieux Saint-Galmier.

L'association a décidé de faire réaliser trois panneaux à partir de vitraux et morceaux de verre peints provenant des ateliers Mauvernay.

Les devis présentés pour cette réalisation s'élèvent à 6 515.50 €.

Ce projet sera subventionné par le Département de la Loire et la Région Rhône Alpes Auvergne à hauteur de 2 000 € chacun.

Il est proposé que la commune de Saint-Galmier participe à hauteur de 1 000 € au titre d'une subvention d'équipement allouée à une personne de droit privé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Passion et patrimoine – Les Amis du Vieux Saint-Galmier pour son projet de réalisation d'un triptyque à partir de fragments de vitraux d'Alexandre Mauvernay.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au compte 20421 : « subvention d'équipement aux personnes de droit privé – biens mobiliers, matériel, études » et fera l'objet d'amortissement sur une durée de 5 ans.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 27 octobre 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201022-20-09-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2020

Affichage : 26/10/2020